

Missions confiées au Bourgmestre

Article L1132-4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

Délégation

Nous, Lambert Demonceau, Bourgmestre de la Commune de Thimister- Clermont, agissant en vertu de l'article L1132-4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, déléguons à :

1. Madame Christine CHARLIER, Présidente du C.P.A.S. ayant l'enseignement dans ses attributions, la signature du courrier et des documents relatifs à l'enseignement communal et au personnel enseignant

Les missions qui me sont confiées en vertu de cette disposition.



Thimister- Clermont, le 23 décembre 2020.
Le Bourgmestre

Lambert Demonceau